

Note préalable d'information sur les honoraires

Conformément aux dispositions de l'article L1111-3 du code de la santé publique et arrêté du 2 octobre 2008 paru au JO du 11/10/2008

Les Drs Audrey FELDMAN et Tony GARCIA, médecins ophtalmologistes **conventionnés à honoraires libres**, et **non signataires de l'OPTAM**, vous informent qu'ils vont effectuer un acte médico-technique, en réponse à votre demande de soins.

Il est possible que des actes médico-techniques vous soient conseillés voire réalisés au décours de la consultation, de même qu'une éventuelle chirurgie ophtalmologique.

Voici à titre d'exemple, les actes médico-techniques et les associations d'actes les plus couramment utilisés. Selon le type d'examen, 1 à 4 actes diagnostiques et/ou thérapeutiques pourront être réalisés (à des moments discontinus si plus de 2 actes sont nécessaires) en fonction de la nécessité et dans votre intérêt.

Les Drs Audrey FELDMAN et Tony GARCIA sont tenus en vertu du code de déontologie médicale de fixer avec tact et mesure les honoraires et de répondre à toute demande d'information préalable et d'explication. Si, au décours de la réalisation de cet acte, un autre acte non prévu initialement se révèle immédiatement nécessaire dans votre intérêt, il sera effectué avec votre consentement et pourra être facturé.

Pour ces examens diagnostiques et actes thérapeutiques, il en résulte une différence d'un montant par rapport à la base du tarif fixé par l'assurance maladie et qui pourra, le cas échéant, être pris en charge par votre assurance maladie complémentaire (mutuelle), en tout ou en partie, selon le contrat souscrit.

Consultation sans acte associé :

CS : 65€, sur une base sécurité sociale de 23€, soit 42€ à votre charge (ou mutuelle)

CS avec cycloplégie : 75€, sur une base sécurité sociale de 23€, soit 52€ à votre charge (ou mutuelle)

APC : 90€, sur une base sécurité sociale de 55€, soit 35€ à votre charge (ou mutuelle)

RNO : ReNouvellement Optique par orthoptiste : 28€ (absence de dépassement d'honoraire)

Intitulé de l'Acte	Code CCAM	Tarifs de base Sécurité Sociale €	Tarifs LEO €	Différence à votre charge ou mutuelle €
Actes Diagnostiques				
Examen du fond d'œil	BGQP002	28,29	75	46,71
OCT	BZQK001	47,88	80	32,12
Angiographie fluo	EBQF002	72,41	140	67,59
Angiographie ICG	EBQF006	75,58	160	84,42
Champ visuel (CV)	BLQP004	33,36	80	46,64
Échographie oculaire mode B	BZQM001	47,88	100	52,12
Biomicroscopie de l'oeil aux ultrasons	BZQP003	46,58	100	53,42
Topographie + Pachymétrie cornéennes	BDQP002+BDQP003	31,76	80	31,76
OCT + Biométrie	BZQK001+BFQM001	64,49	115	50,51
Spéculaire + Biométrie	BDQP004+BFQM001	52,12	105	52,88
OCT + Fond d'oeil	BZQK001+BGQP002	62,03	115	52,97
OCT + Rétino	BZQK001+BGQP007	57,55	100	42,45
Bilan Glaucome / HTO (OCT + CV)	BZQK001+BLQP004	64,56	130	65,44
Actes Thérapeutiques				
Injection intravitréenne	BGLB001	83,60	140	56,40
Laser rétinien périphérique	BGNP004	113,36	170	56,64
Laser rétinien maculaire	BGNP001	146,30	180	33,70
Capsulotomie au laser	BFPP001	83,60	150	66,40
Iridotomie au laser	BEPP002	83,60	160	76,40
Cure chirurgicale d'un chalazion	BAFA013	32,16	100	67,84
Toxine botulique thérapeutique	BALB001	25,01	100	74,99
Adaptation des lentilles de contact : 70 à 250€ selon matériau et géométrie (Absence de prise en charge par la sécurité sociale sauf dans de très rares cas)				
Bilan ophtalmologique avant chirurgie réfractive : 100€ (Absence de prise en charge par la sécurité sociale-voir si prise en charge par la complémentaire santé)				